

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MERCREDI 4 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le quatre février, à dix-neuf heures,

Le **Conseil d'administration** du Centre Communal d'Action Sociale de Montaignu-Vendée, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montaignu – Salle des Mariages, Place de l'Hôtel de Ville à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Date d'affichage de la convocation** : 29 janvier 2026

**Nombre de Conseillers en exercice** : 13  
**Quorum** : 7

**Étaient présents** : Isabelle BLAINEAU – Cécilia GRENET – Laëtitia PAVAGEAU – Etienne COLMARD – Béatrice GOIN – Pascal LEVEILLER – Dominique TOLLEC (à l'exception de la délibération n°DEL20260204\_02)

**Étaient représentés** : Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Caroline ROUILLIER a donné pouvoir à Isabelle BLAINEAU – Maryvonne DEL PINO a donné pouvoir à Laëtitia PAVAGEAU

**Étaient absents excusés** : Gilbert FOURNIER – Sylvie POUPARD

**Était absente** : Marie-Bénédicte BOUCLIER

**Secrétaire de séance** : Laëtitia PAVAGEAU

**Assistaient également à la réunion** : Solène DA CUNHA-RADENAC, Directrice de la Santé et des Solidarités – Véronique BELLANGER, Responsable Action Sociale, France Service – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

---

### Ordre du jour

#### **Partie 1 – Délibérations du Conseil d'Administration**

- DEL20260204\_01 Subventions aux associations à vocation sociale – Programme 2026
- DEL20260204\_02 Organisation des voyages Seniors en vacances – Programmation définitive et fixation des tarifs 2026

#### **Partie 2 – Informations du Conseil d'Administration**

- Présentation du bilan d'activité 2025 de la mutuelle MCRN
- Attribution des aides sociales facultatives
- Rétrospective 2020-2026 des travaux du CCAS

---

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration de la séance précédente**

à l'unanimité

Par ..... voix pour, ..... voix contre, ..... abstentions

**Observations éventuelles** :

# PARTIE 1 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## ADMINISTRATION GENERALE

### DEL20260204\_01 – Subventions aux associations à vocation sociale – Programme 2026

Les subventions de fonctionnement aux associations à vocation sociale sont attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée (CCAS).

En fonction des dossiers de demandes de subvention déposés par les associations au titre de l'année 2026, une analyse a été effectuée et une proposition en a été faite aux membres du Conseil d'administration du CCAS. Le montant total proposé s'élève à 18 685 € dont 2 000 € en conditionnel et se décompose de la façon suivante :

SUBVENTIONS SOCIALES	COMMUNE DELEGUÉE	SUBVENTION PROPOSÉE 2026
<b>Animation des seniors</b>		<b>9 220 €</b>
Club la Joie de Vivre	Boufféré	320 €
Génération Guyonnes	La Guyonnière	296 €
Club de l'Amitié	Montaigu	208 €
Service rencontres, jeux et loisirs (anc. Club de l'Âge d'or)	Saint-Georges-de-Montaigu	206 €
Club Soleil d'Automne	Saint-Hilaire-de-Loulay	190 €
CROAA (Comité Récréatif pour l'Organisation de l'Animation des Aînés)*	Boufféré	1 500 €
Comité de Loisirs la Maisonnée*	La Guyonnière	1 500 €
Comité de Loisirs le Repos*	Montaigu	1 000 €
Comité de Loisirs Agora*	Montaigu	1 000 €
Association Loisirs du Val des Maines*	Saint-Georges-de-Montaigu	1 500 €
Comité de Loisirs la Peupleraie*	Saint-Hilaire-de-Loulay	1 500 €
<b>Devoir de mémoire</b>		<b>1 375 €</b>
Union Nationale des Combattants	Boufféré	150 €
Union Nationale des Combattants	La Guyonnière	150 €
Union Nationale des Combattants	Montaigu	550 €
Union Nationale des Combattants	Saint-Georges-de-Montaigu	150 €
Union Nationale des Combattants	Saint-Hilaire-de-Loulay	150 €
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants	Montaigu	150 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	Montaigu	75 €
<b>Actions sociales locales</b>		<b>5 840 €</b>
Secours Catholique	Montaigu-Vendée	2 500 €
Protection Civile	Montaigu	120 €
ADSB Terres de Montaigu (Association Don du Sang Bénévole)	Montaigu-Vendée	1 250 €
Réseau d'échanges solidaire	Montaigu	850 €
Echanges et solidarités	Montaigu	350 €
Comité de soutien des usagers de l'Hôpital de Montaigu (CSUHM)	Montaigu	250 €
Vacances et Familles	La Roche sur Yon	270 €
Co-sensoriel	St Georges de Montaigu	250 €
<b>Accompagnement – prévention</b>		<b>2 100 €</b>
Entraid'Addict (Alcool Assistance)	Montaigu-Vendée	200 €
Les Amis de la Santé	Montaigu-Vendée	500 €
Solidarité Femmes 85	Montaigu-Vendée	1 000 €
Fédération des Malades et Handicapés (FMH) de Vendée	Montaigu-Vendée	250 €
Association des Accidentés de la Vie FNATH section de Montaigu	Montaigu-Vendée	150 €
<b>Divers</b>		<b>150 €</b>
Conciliateurs de Justice	Montaigu-Vendée	150 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 685 €</b>

\* Somme forfaitaire conditionnelle versée sous réserve d'en faire la demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée

Après avoir pris connaissance de ce programme de subventionnement, les membres du Conseil d'administration du CCAS ont été invités à valider les montants alloués à chacune des associations ayant effectué une demande de subvention au titre de l'année 2026 et à autoriser Monsieur le Président à effectuer le versement.

**Le Conseil d'administration FIXE le montant des subventions de fonctionnement à verser aux associations à vocation sociale au titre de l'année 2026 tel que présentées ci-dessus, conformément aux crédits prévus à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé et AUTORISE Monsieur le Président à procéder à leur versement.**

à l'unanimité

Par .... voix pour, ..... voix contre, .... abstention

Observations éventuelles :

*Par ses fonctions de membre de l'Union des Anciens Combattants de Boufféré, Monsieur Dominique TOLLEC sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.*

**M. Dominique Tollec apporte une observation : L'Union des Anciens Combattants est une association sociale mais aussi patriotique. Il tenait à le préciser.**

**Association Vacances et Familles :** L'association a pour but d'accompagner les familles en difficulté à construire leur projet de vacances : lieu, coût, activités. 18 personnes de Montaigu-Vendée ont bénéficié du dispositif en 2025.

**Association Co-sensoriel :** C'est la première fois que le CCAS de Montaigu-Vendée attribue une subvention à cette association. Il s'agit d'une association qui accompagne les personnes autistes (enfants, adolescents ou adultes) et leur famille et qui propose des actions telles que les loisirs, des temps d'échanges à moindre coût.

## AIDE SOCIALE

### DEL20260204\_02 – Organisation des voyages Seniors en vacances – Programmation définitive et fixation des tarifs 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée organise des voyages à destination des seniors de la commune en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour inscrire les voyages proposés dans le cadre de leur programme.

Le programme Seniors en vacances permet de proposer une sélection de séjours « tout compris - hors transport » selon deux types de durée (5 jours / 4 nuits ou 8 jours / 7 nuits) et intégrant la pension complète, les animations et activités au sein et hors de l'équipement touristique.

Le programme porté par l'ANCV permet d'octroyer une aide financière de 176 € ou 212 € en fonction de la durée du séjour, aux seniors dont le revenu net imposable est inférieur aux montants indiqués ci-dessous :

Conditions de ressources (avis d'imposition 2025) :

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3
Personne seule	17 066 €	22 814 €	28 563 €	34 311 €	40 060 €
Couple marié ou pascé	-	-	32 199 €	37 948 €	43 696 €

Cette année trois séjours sont organisés et le montant de chacun se décompose ainsi :

	Tarif avec aide CCAS et aide ANCV	Tarif avec aide CCAS et sans aide ANCV	Supplément chambre individuelle (pour la durée du séjour)
Séjour 5 jours Mûr-de-Bretagne (22)	254,47 €	430,47 €	77 €
Séjour 8 jours Ambleteuse (62)	359,21 €	571,21 €	94 €
Séjour 8 jours Bois d'Amont (39)	383,51 €	595,51 €	90 €

Les membres du Conseil d'administration du CCAS ont été invités à fixer les tarifs tels que présentés ci-dessus, tenant compte du versement d'une aide de 60 € par participant financée par le CCAS et à autoriser Monsieur le Président à effectuer le versement aux établissements concernés par le séjour.

Le Conseil d'administration **FIXE** la participation du CCAS à 60 euros par participant habitant de Montaigu-Vendée et une fois par an, **VALIDE** l'organisation de trois voyages pour 2026, **AUTORISE** Monsieur le Président à fixer les tarifs tels que présentés ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les versements auprès des établissements concernés par les séjours, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents permettant la préparation des voyages 2026.

à l'unanimité

Par .... voix pour, ..... voix contre, .... abstention

Observations éventuelles :

220 personnes ont participé à la réunion d'information concernant les voyages Seniors.

Les inscriptions se déroulent les vendredi 6 et samedi 7 février.

La commission d'attribution se réunit quant à elle, le mercredi 11 février. Elle s'appuie sur une grille de critères établie par leur soin, afin de sélectionner les habitants retenus pour les voyages. Les personnes n'étant jamais parties sont prioritaires ainsi que les personnes sur liste d'attente l'année passée ou n'ayant pas obtenu leur premier choix.

L'année dernière, toutes les personnes souhaitant partir, ont pu être inscrites soit sur leur premier choix, soit sur leur second choix.

M. Pascal Leveiller : En cas d'accident lors du séjour, comment cela se passe-t-il ?

Mme Cécilia Grenet : C'est l'assurance du voyageur. Lors des voyages, il est nommé deux référents qui supervisent et font le lien avec le CCAS.

M. Pascal Leveiller : Quel est l'âge moyen ? Est-ce que l'accueil des personnes à mobilité réduite peut se faire ?

Mme Cécilia Grenet : L'âge moyen est de 76 ans. Oui, nous pouvons accueillir des personnes à mobilité réduite. Généralement, elles se positionnent sur le séjour le plus court (5 jours).

## **PARTIE 2 – INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** (sujets ne faisant pas l'objet de délibération)

### **AIDE SOCIALE**

#### **1 – Présentation du bilan d'activité 2025 de la mutuelle MCRN**

Le bilan du partenariat avec la MCRN pour l'année 2025 a été présenté en séance.

- 17 permanences réalisées (aucune annulation), soit 133 rendez-vous
- 442 personnes protégées dont 96 nouvelles personnes
- 93,5% des personnes assurées ont plus de 60 ans
- 273 575 € de prestations payées en 2025

Observations éventuelles :

Perspective 2026 : Maintien des permanences mensuelles à la journée et éventuellement ajout de permanences en fonction des besoins.

#### **2 – Aides sociales facultatives**

Un point d'information sur les aides facultatives versées depuis le dernier CCAS, soit du 10 décembre 2025 au 28 janvier 2026, a été présenté à l'assemblée.

- Secours d'urgence – Alimentaire : 540 € pour 8 familles aidées (7 125 € pour l'année 2025)
- Secours d'urgence – Carburant : 60 € pour 2 familles aidées (510 € pour l'année 2025)

**Observations éventuelles :**

**Mme Béatrice Goin :** Est-ce qu'il s'agit des mêmes familles qui ont pu bénéficier de l'aide en 2025 ?

**Mme Véronique Bellanger :** Oui, mais il y a aussi de nouvelles familles.

**3 – Rétrospective 2020-2026 des travaux du CCAS**

Une rétrospective des travaux portés par le CCAS durant le mandat a été présentée en séance.

Des travaux d'harmonisation :

- **Voyages ANCV – Seniors en vacances :** Proposition de deux séjours de 8 jours et d'1 séjour de 5 jours pour l'ensemble des communes déléguées. **461 personnes parties en voyage depuis 2022.**
- **Repas des aînés** organisé dans chaque commune déléguée pour les + de 75 ans. **4 484 participations depuis 2020** (colis en 2020 et 2021).
- **Personnes vulnérables :** Un registre unique et une procédure d'appel unifiée. **67 personnes inscrites.**

De nouveaux projets :

- **Pass' Sport-Culture :** Aide financière pour les familles ayant un quotient familial < à 700 €. **131 Pass' Sport délivrés depuis 2023.**
- **Au Petit Bonheur :** Mise en place de visites de courtoisie. **36 personnes visitées et 29 bénévoles depuis 2021.**
- **Règlement d'aides financières** mis en place en 2025

Des actions de structuration de l'action sociale :

- **Arrivée d'un travailleur social** fin 2023 – 60 situations individuelles suivies chaque année.
- **Mise en place d'un logiciel de suivi** en 2025 (amélioration du suivi social des personnes et des liens avec les agents d'accueil).

Des projets en cours :

- **L'épicerie solidaire :** ouverture projetée en janvier 2027
- **Logement pour l'accueil de femmes victimes de violences conjugales** (2026).

**Observations éventuelles :**

**M. Dominique Tollec :** Concernant les personnes vulnérables, vous contactez toutes les personnes de la liste.

**Mme Cécilia Grenet :** Oui, si elles ne répondent pas, nous laissons un message sur le répondeur. Nous privilégions le numéro de portable.

**Mme Solène Da Cunha-Radenac :** Nous pouvons également contacter leur personne de confiance et même nous pouvons nous déplacer.

**M. Etienne Colmard :** Y a-t-il de la téléassistance de proposée?

**Mme Cécilia Grenet :** C'est un aspect non travaillé par le CCAS, cela se développe avec le CRT de Terres de Montaigu.

**M. Dominique Tollec :** C'est très peu le quotient familial (< à 700 €) pour le pass' sport culture. Cela doit concerner peu de familles.

**Mme Cécilia Grenet :** C'est le curseur de la CAF. Oui, cela concerne peu de familles.

## INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

Décisions prises par la Vice-Présidente entre le 04 décembre 2025 et le 28 janvier 2026

N°	Date	Objet de la décision
DECCS_2026_001	9 janvier 2026	Attribution d'une avance remboursable

### Questions diverses :

M. Pascal Leveiller : Avez-vous l'intention de mettre en place un logement pour la mobilité des personnes (showroom) ?

Mme Cécilia Grenet : Dans le cadre du CRT, il y a la possibilité de présenter un aménagement des adaptations à réaliser pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agirait d'un logement témoin.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h01.

---

La secrétaire de séance,  
Laëtitia PAVAGEAU

Madame la Vice-présidente,  
Cécilia GRENET

